



Commune d'Ursy

Assemblée communale du 15 décembre 2010

Salle communale – Ursy – 20.00 heures

L'assemblée communale a été convoquée par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg, par un tout ménage, l'affichage au pilier public et par le journal d'information de la commune.

Président : Philippe Conus, Syndic
Scrutateurs : Claude Bertschy, Pierre Dorthe, Gilles Oberson
Présents : 140 citoyennes et citoyens (11% de 1277 électeurs)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée du 31 mai 2010
(ne sera pas lu, il figure dans l'Info)
2. Budgets 2011
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Budget des investissements
 - réfection de routes à Ursy et à Vauderens
 - épuration à Mossel
 - équipement de la zone « Derrière-la-Grange » : 1^{ère} phase
 - 2.3 Rapport de la commission financière
3. Approbation de la modification des statuts de la Région Glâne-Veveyse
4. Approbation de la convention de fusion entre Ursy et Vuarmarens
5. Divers

A 20h00, Monsieur Philippe Conus, Syndic, ouvre l'assemblée. Il salue toutes les personnes présentes. Aucune remarque n'est faite quant à la convocation, cette assemblée peut valablement délibérer. Monsieur le Syndic nomme 3 scrutateurs.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 31 mai 2010

Le procès-verbal de l'assemblée du 31 mai 2010 ayant été inséré dans le journal d'information de la commune d'Ursy, il n'est pas lu. Il ne fait l'objet d'aucune remarque.

VOTE : OUI 140 NON 0 Abstention 0

Le procès-verbal de l'assemblée du 31 mai 2010 est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Syndic remercie la Secrétaire communale, Madame Marie-Hélène Butty, pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Budgets 2011

Avant de passer au budget de fonctionnement 2011, Monsieur le Syndic aborde la question de la nouvelle péréquation financière intercommunale qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Si l'introduction de la nouvelle péréquation n'est pas forcément une mauvaise chose, force est de constater que les communes sont confrontés à deux problèmes majeurs :

1. l'augmentation des charges liées cantonales
2. la décision du Grand Conseil concernant les baisses d'impôt. Si celles-ci font plaisir aux contribuables, le Conseil communal n'accepte tout simplement pas que cette baisse touche au barème communal. C'est une atteinte grave à l'autonomie communale et aucune théorie ne peut justifier cela.

La répartition des charges se fait en fonction du nombre d'habitants puis cette répartition est corrigée par la péréquation des ressources communales et par celle des besoins. Les communes sont soit bénéficiaires soit contributrices.

Dans le cadre de cette nouvelle péréquation, la commune d'Ursy est bénéficiaire pour CHF 103'099.- mais les charges liées cantonales augmentent de Fr. 120'000.-. Le Conseil communal a dû tenir compte de tous ces paramètres pour élaborer son budget 2011.

2.1 Budget de fonctionnement 2011

Monsieur le Syndic présente tous les chapitres du budget de fonctionnement et donne des explications détaillées.

Budget de fonctionnement

	Chapitre	Dépenses en CHF	Recettes en CHF
0.	Administration	493'957.75	80'000.00
1.	Ordre public	248'370.65	202'495.00
2.	Enseignement et formation	1'975'551.25	10'000.00
3.	Culte culture et loisirs	219'840.25	6'500.00
4.	Santé	677'904.80	21'000.00
5.	Affaires sociales	1'013'501.00	345'350.00
6.	Transports et communications	232'008.00	35'600.00
7.	Protection et aménagement de l'environnement	735'057.30	625'349.30
8.	Economie	90'996.75	82'500.00
9.	Finances et impôts	372'716.00	4'611'318.15
	Totaux fonctionnement	6'059'903.75	6'020'112.45
	Excédent de charges		39'791.30

Principales variations :

- 0. Administration :** augmentation de ce poste en raison de l'engagement d'une nouvelle collaboratrice à l'administration
- 1. Pompiers :** une charge de CHF de 6'000.- provenant du chapitre de l'eau potable est débitée dans ce secteur. Il s'agit de l'entretien des bornes hydrantes et du réseau de défense incendie mais en aucun cas l'eau utilisée par les pompiers lors des exercices.
CSPI : Monsieur Régis Magnin donne une information concernant l'effectif du corps des sapeurs-pompiers du CSPI. L'effectif optimal se situe entre 75 et 80 sapeurs. Pour ce qui est de la vision, le projet « Frifire » établi par l'ECAB mentionne qu'en moyenne l'effectif devrait se situer entre 12 et 30 pompiers pour mille habitants. Actuellement, le CSPI a un effectif 80 pompiers pour une population de 4721 habitants, Cela correspond à 17 pompiers pour mille habitants. La taxe d'exemption est de CHF 150.- dans la commune d'Ursy. Cette taxe se situe dans la moyenne des communes du district de la Glâne. Pour différentes raisons, dont le point 4 de cette assemblée et la révision de la loi, le règlement communal relatif à la défense contre l'incendie sera revu très certainement en 2012.

- 2. Ecole :** dans ce chapitre, nous constatons les premiers effets de la péréquation.

3. **Parcs et loisirs** : les montants les plus importants correspondent aux salles de sport
4. **Santé** : augmentation due aux charges liées cantonales
5. **Transports** : augmentation pour les études de réduction de la vitesse dans certains quartiers densifiés de la commune
6. **Eau** : chapitre couvert à 90%, les intérêts et amortissements ont augmenté (investissements)
7. **Environnement** : le poste « gestion des déchets » est couvert à 70%. Nous sommes dans la limite inférieure, raison pour laquelle une analyse plus approfondie aura lieu durant l'année 2011. Cimetière : le montant pour l'étude de la chapelle mortuaire a été conservé
8. **Economie** : les grandes coupes en forêt sont confiées à des entreprises spécialisées. Le produit de la vente du bois est également en augmentation. Le chapitre de la forêt est pratiquement équilibré
9. **Impôts** : pas de grandes modifications. CHF 171'148.- seront versés à la commune par le canton dans le cadre de la péréquation financière.

La discussion n'est pas demandée.

2.2 Investissements 2011

M. le Syndic donne connaissance des investissements proposés pour 2011. Ils se montent CHF 506'000.-.

Désignation	Coût en CHF	Charges annuelles en CHF
Réfection de routes	130'000.00	14'950.00
Epuration à Mossel	176'000.00	14'960.00
Equipement de la zone « Derrière-la-Grange », 1 ^{ère} phase	200'000.00	39'000.00
Total	506'000.00	68'910.00

A. Réfection des routes

M. Bernard Oberson présente l'investissement. Le Conseil communal propose la réfection des routes suivantes (présentation sur plan) :

- Chemin du Jura à Vauderens
- Chemin Champ-au-Piot à Ursy

Coût CHF 130'000.-

Financement : crédits disponibles

Charge annuelle :

Amortissement 7% selon l'art. 53 du règl. d'exécution de la LCo CHF 9'100.-
Intérêts 4,5% CHF 4'950.-

Total CHF 14'950.-

Rapport de la Commission financière

Madame Bernadette Hug, vice-présidente de la commission financière, donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour la réfection du Chemin du Jura à Vauderens et du Chemin Champ-au-Piot à Ursy. Sur la base des données soumises, la commission financière assure que le financement de cette position est couvert par les crédits disponibles et que la charge annuelle est supportable. La commission financière demande à l'assemblée d'accepter cet investissement ainsi que son financement.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 140 NON 0 Abstention 0

La réfection du Chemin du Jura à Vauderens et du Chemin Champ-au-Piot à Ursy ainsi que le financement sont acceptés à l'unanimité.

B. Epuration à Mossel

Monsieur Jean-Bernard Monney présente cet investissement. Il s'agit de la suite et de la fin des travaux d'épuration à Mossel, soit le tronçon depuis l'école jusqu'au lieu-dit « Corbéry ». Dans le cadre du concept établi pour l'ancienne commune de Mossel, ce tronçon était prévu. Des rénovations de bâtiments nous obligent maintenant à procéder à cet investissement.

Coût CHF 200'000.-
Taxes de raccordement - CHF 24'000.-
Investissement net CHF 176'000.-

Financement : crédit disponibles

Charge annuelle :

Amortissement 4% selon l'art. 53 du règl. d'exécution de la LCo Fr. 7'040.-
Intérêts 4,5% Fr. 7'920.-

Total Fr. 14'960.-

Rapport de la Commission financière

Madame Bernadette Hug donne lecture du rapport. La commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'épuration à Mossel. Sur la base des données soumises, la commission financière assure que le financement de cette position est couvert par les crédits disponibles et que la charge annuelle est supportable. La commission financière demande à l'assemblée d'accepter cette proposition ainsi que son financement.

Discussion :

Monsieur Bernard Kuhn: Dans la fouille est posé uniquement le collecteur d'eau usée ou profite-t-on de mettre d'autres conduites?

Monsieur Jean-Bernard Monney : il est prévu de poser uniquement le collecteur pour l'eau usée.

VOTE : OUI 140 NON 0 Abstention 0

L'investissement pour l'épuration à Mossel est accepté à l'unanimité.

C. Equipements de la zone « Derrière-la-Grange » 1^{ère} phase

Monsieur Nicolas Corpataux présente l'investissement. La commune est maintenant propriétaire des terrains de la zone « Derrière-la-Grange » et peut commencer à planifier les équipements de la zone à bâtir. M. Corpataux présente la zone sur plan.

Ce crédit de la 1^{ère} phase comporte deux éléments soit l'élaboration d'un plan d'aménagement de détail (PAD) demandé par le Canton et la planification des équipements jusqu'à la mise en soumission. Cette phase permettra de déterminer le prix de vente du terrain qui sera proposé ultérieurement à l'assemblée communale.

Coût CHF 200'000.00.-

Financement : crédits disponibles

Charge annuelle :

Amortissements 15% selon l'art. 53 du règl. d'exécution de la LCo CHF 30'000.-
Intérêts 4,5% CHF 9'000.-

Total CHF 39'000.-

Rapport de la commission financière

Madame Bernadette Hug donne lecture du rapport. La Commission financière a examiné la demande d'investissement pour l'équipement de la zone « Derrière-la-Grange » 1^{ère} phase. Sur la base des données soumises, la commission assure que le financement de cette position est couvert par les crédits disponibles et que la charge annuelle est supportable. La commission demande à l'Assemblée d'accepter la proposition d'investissement ainsi que son financement.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 139 NON 0 Abstention 1

L'investissement pour les équipements de la zone « Derrière-la-Grange » 1^{ère} phase est accepté à la majorité des voix.

Investissements reportés

Les investissements votés antérieurement et non réalisés sont reportés sur l'exercice 2011.

M. le Syndic en donne connaissance et présente le tableau suivant :

Budget 2011 : investissements reportés

Désignation	Charges	Produits
Liaison piétonne Ursy-Vauderens	1'819'259.55	
Réseau d'eau potable	829'536.80	
Subventions AF et ECAB		670'000.00
Crédit d'étude pour aménag. zone	10'912.75	
Vente de terrain zone « Au Marais »		100'000.00
Total	2'659'709.10	770'000.00
Total net	1'889'709.10	

Budget 2011 : Récapitulation

Solde des investissements reportées	CHF 1'889'709.10
Investissements 2011 votés	CHF 506'000.00
Total	CHF 2'395.709.10

2.3 Rapport de la commission financière

Monsieur Robert Papaux, président de la commission financière, donne lecture du rapport.

Budget de fonctionnement : les charges totales s'élèvent à CHF 6'059'903.75. La commission financière note que les recettes sont estimées avec réalisme et prudence. Le budget présente un excédent de charges de CHF 39'791.30.

Budget des investissements : Les charges et les produits votés antérieurement et non réalisés en 2010 sont reportés sur l'exercice 2011. Les investissements prévus à l'ordre du jour ont été préavisés favorablement par la commission financière.

En conclusion, la commission financière invite les citoyennes et les citoyens à approuver les budgets 2011 tels qu'ils ont été présentés.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 140 NON 0 Abstention 0

Les budgets de fonctionnement et d'investissements 2011 sont acceptés à l'unanimité.

Monsieur le Syndic remercie toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de ces budgets 2011, tout particulièrement ses collègues du Conseil communal, Madame Sophie Progin, caissière communale et Madame Magali Rohrbasser, collaboratrice. Ses remerciements vont également aux membres de la commission financière pour leur travail sérieux et professionnel. Il remercie également l'assemblée pour la confiance témoignée envers le Conseil communal qui mettra tout en œuvre afin de respecter ces budgets.

3. Approbation de la modification des statuts de la Région Glâne-Veveyse

La « Région Glâne-Veveyse (RGV) » est une association de communes réunissant les communes des 2 districts.

Ses buts sont :

- Promouvoir et coordonner le développement économique de la région et des districts qui la constituent
- Etre un interlocuteur privilégié du canton, en particulier de la Promotion économique et l'Union Fribourgeoise du Tourisme pour toutes les questions liées à l'économie et au tourisme régional et intercommunal
- La RGV peut aussi, contre rétribution, offrir des services à des communes, des associations de communes ou à des tiers tels le service du tuteur, le Bicubic, le comptoir de la Glâne.

La modification des statuts de la RGV est nécessaire suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes.

Monsieur le Syndic présente les modifications. Les statuts ont déjà été acceptés par l'assemblée des délégués de la RGV.

La discussion n'est pas demandée.

VOTE : OUI 140 NON 0 Abstention 0

La modification des statuts de la RGV sont acceptés à l'unanimité.

4. Approbation de la convention de fusion entre Ursy et Vuarmarens

Les Conseils communaux d'Ursy et de Vuarmarens ont eu l'occasion lors des assemblées d'information du 15 novembre 2010 de donner connaissance des contours du projet de fusion entre les 2 communes. Suite à l'écho positif ressorti de ces réunions, il a été décidé de faire voter les assemblées communales ce lundi soir 15 décembre 2010 sur la convention de fusion.

La semaine dernière, le Grand Conseil fribourgeois a adopté la loi relative à l'encouragement aux fusions de communes. Celle-ci entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2011 voir le 1^{er} janvier 2012. Ceci n'a pas de conséquence sur la procédure de fusion entre les communes d'Ursy et de Vuarmarens. Ce sont toujours les assemblées communales qui décident. La subvention cantonale, comme mentionné dans la convention de fusion, est assurée pour autant que le peuple fribourgeois accepte la loi qui lui sera soumise en votation populaire le 15 mai 2011.

Avant de procéder au vote, Monsieur le Syndic passe en revue les informations transmises et les explications données lors de la soirée d'information du 15 novembre dernier.

La société évolue, les problèmes à traiter pour une commune ne sont pas seulement plus nombreux, ils sont aussi beaucoup plus complexes. L'autonomie communale est très importante. C'est la raison pour laquelle, les communes doivent faire en sorte que cette autonomie soit préservée et si possible renforcée. Cette autonomie doit être authentique pas seulement de façade. Etre autonome, c'est pouvoir décider, planifier, investir. C'est pouvoir se faire entendre. C'est aussi disposer à tous les niveaux des moyens nécessaires pour élaborer une politique régionale répondant aux attentes des habitants. C'est être capable de dialoguer avec le district, le canton et les communes voisines. N'être qu'une courroie de transmission entre l'Etat et le citoyen n'intéresse pas le conseil communal.

Un conseil communal responsable doit aussi avoir une vision pour sa commune. Ayant été contacté par notre voisine, la Commune de Vuarmarens, le Conseil communal a pesé le pour et le contre. Il est de son devoir de vous faire part de son point de vue et de sa proposition. L'assemblée décidera ensuite de la structure future de notre commune.

Le Conseil communal d'Ursy propose une fusion avec Vuarmarens car il pense que les avantages sont bien plus nombreux que les inconvénients et que c'est la voie à suivre. Parler fusion est souvent émotionnel (nostalgie, perte de proximité, perte d'identité, changement de nom pour la commune, etc). Les autorités communales respectent tout ceci mais la situation évolue. Nous nous devons de regarder vers l'avenir et faire en sorte d'avoir une structure capable de relever les défis qui attendent les communes et ceux-ci sont nombreux. Dans leur analyse de la situation, les Conseils communaux d'Ursy et de Vuarmarens ont réfléchi aux projets à réaliser. L'option proposée est de fusionner avec notre voisine afin de réaliser tout ceci ensemble.

Le Conseil communal est persuadé, qu'à l'image de ces dernières années, l'assemblée communale d'Ursy analysera la situation d'une manière objective et qu'elle pourra, en toute connaissance de cause, prendre, dans quelques minutes, une décision très importante pour l'avenir de notre commune.

Monsieur le Syndic donne l'historique des travaux réalisés et fait part notamment les discussions avec la commune de Montet dont les autorités ont décidé de ne pas entrer en matière et les réunions entre les 7 communes du sud de la Glâne. Sur ce point, le Conseil communal d'Ursy estime que 2 communes dans le sud du district est plus judicieux qu'une seule.

La proposition de la fusion est motivée par :

- La nécessité de regarder vers l'avenir
- La taille idéale d'une commune se situant entre 2'500 et 3'000 habitants (densité en fonction de la situation et de l'étendue du territoire)
- Cette grandeur permet de d'organiser de façon optimale et d'offrir à toute la population des prestations encore meilleures
- Des synergies et des économies d'échelle dans les investissements et le fonctionnement d'une seule commune (conseil communal, administration, collecte de déchets, véhicules, gestion du réseau d'eau, etc...) ainsi qu'une autonomie renforcée.

Etude par dicastère :

Ecoles :

Actuellement tous les locaux disponibles sont occupés. La future structure fera rapidement l'objet d'une analyse. En cas de fusion, il y aura un cercle scolaire avec une autre commune, Montet (désavantage).

Déchetterie :

Si la fusion est acceptée, il y aura une unification des systèmes pour l'élimination des déchets. La construction d'une nouvelle et seule déchetterie sera proposée.

Plan d'aménagement local (PAL) :

En cas de fusion, il y aura lieu de procéder à l'harmonisation des 2 PAL.

Projection financière :

Celle-ci fait ressortir un excédent de produits de CHF de 30'000.-. Monsieur le Syndic précise et rend attentif que cette projection a été établie avec les éléments connus à ce jour. D'éventuelles décisions, notamment du Grand Conseil, qui pénaliserait les communes, péjorerait le budget et les comptes même sans fusion.

Administration communale et service à la population :

L'administration sera centralisée à Ursy. Cependant les locaux, déjà maintenant sont inadaptés et trop exigus (conçus en 1985 pour 500-700 habitants). Il y aura lieu de reprendre ce dossier. En cas de fusion, il faut également relever le service à la population sera amélioré avec davantage d'heures d'ouverture du guichet. Il en sera de même pour la déchetterie. Il n'est pas prévu de remplacer l'assemblée communale par un conseil général. Le subside d'encouragement à la fusion sera d'environ CHF 480'000.- (CHF 200.- par habitant).

En résumé, la fusion proposée est naturelle avec une taille idéale. Elle évitera aussi les investissements à double et permettra de trouver des synergies dans plusieurs secteurs. Il n'y a pas de perte d'identité et la proximité est toujours assurée. Du côté des inconvénients, il convient de relever que cette fusion ne permettra pas d'éviter les collaborations intercommunales actuelles qui alourdissent le fonctionnement (ACSU pour les halles de sport, cercle d'inhumation, cercle scolaire à plusieurs communes).

En cas d'acceptation de la fusion, l'entrée en vigueur de la nouvelle commune est fixée au 1^{er} janvier 2012. Les autorités de Vuarmarens ont demandé que la décision se prennent avant le renouvellement des autorités en mars 2011 et ceci dans un esprit de transparence vis-à-vis de leurs citoyens.

Monsieur le Syndic présente la convention de fusion. Il en donne la lecture intégrale.

Les points importants sont :

Nom de la nouvelle commune	Ursy
Armoiries	commune d'Ursy actuelle
Coefficients d'impôts et contribution immobilière	commune d'Ursy actuelle
Conseil communal	9 membres dont 7 d'Ursy et 2 de Vuarmarens
Durée des cercles électoraux	période législative 2011-2016
Administration	à Ursy
Préposé à l'agriculture	un seul dès le 1 ^{er} janvier 2013
Règlements	seront unifiés dans un délai de 2 ans dès l'entrée en vigueur de la fusion (31.12.2014)
Aide financière	CHF 200.- par habitant soit environ CHF 480'000.-



Nouvelle commune d'Ursy Projection au 01.01.2012



Villages de Bionnens, Esmonts, Morlens, Mossel, Vauderens, Vuarmarens et Ursy

Estimation de la population	2430 habitants
Conseil communal	9 membres (7 Ursy et 2 Vuarmarens)
Impôt sur revenu et fortune personnes physiques	70 % de l'impôt cantonal de base
• Impôt sur bénéfice et capital personnes morales	70 % de l'impôt cantonal de base
• Contribution immobilière	1.25 ‰ de la valeur fiscale
• Droits sur les successions et donations	70 % de l'impôt cantonal
• Droits de mutation sur les transferts immobiliers	fr. 1.00 par franc dû à l'Etat

Discussion :

- Monsieur Charles-Albert Rey : combien y aura-t-il de conseillers communaux dès 2016 en cas de fusion ?
Monsieur le Syndic : le Conseil communal comptera 9 conseillers (selon la Loi sur les communes). Le Conseil communal pourra aussi proposer à l'assemblée d'abaisser ce nombre à 7. Une décision devrait être prise en 2015.
- Monsieur Michel Deillon : Que va-t-il se passer pour la commune de Montet par rapport aux commissions ou associations de communes étant donné que la nouvelle commune d'Ursy aura la majorité pour les décisions ? Une petite commune n'aura pas de pouvoir de décision et n'aura donc plus qu'à suivre et payer sa participation ?
Monsieur le Syndic : On constate effectivement une perte de pouvoir de décision d'une petite commune. Cet état de fait a été expliqué aux autorités de Montet.
- Monsieur Michel Deillon : Que se passe-t-il si une des deux communes refusent la fusion ?

Monsieur le Syndic : Les investissements obligatoires seront supportés par chaque commune pour autant qu'il soit possible d'investir. Le Conseil communal d'Ursy a aussi été catégorique. Des collaborations intercommunales ne sont pas intéressantes.

- Monsieur Robert Papaux : Concernant le budget 2012, la nouvelle commune disposera bien d'un délai de 5 mois pour présentation à l'assemblée ?
- Monsieur le Syndic: Oui, la nouvelle commune disposera d'un délai de 5 mois, dès le 1^{er} janvier 2012, pour présenter son budget.
- Madame Valérie Dorthe : Est-ce possible que le canton impose la fusion à la commune de Montet ? De l'avis de Monsieur le Syndic, non. Il est difficile d'imposer une fusion sauf si la commune en question ne peut plus remplir ses tâches et que financièrement, elle est en difficulté.

VOTE : OUI 135 NON 0 Abstention 5

La convention de fusion est acceptée à la majorité des voix.

Après des applaudissements nourris, Monsieur le Syndic remercie, les citoyennes et les citoyens de la confiance témoignée. Il remercie l'assemblée d'avoir suivi le préavis du Conseil communal.

Résultat du vote de l'assemblée communale de Vuarmarens (reçu par téléphone en fin d'assemblée) : 115 citoyens présents à l'assemblée. **La fusion est acceptée à l'unanimité.**

5. Divers

Informations du Conseil communal :

Personnel de l'administration: Après une formation suivie sur deux ans, Madame Sophie Progin a obtenu son diplôme de cadre en administration en novembre 2010 avec la 2^{ème} meilleure note du canton de Fribourg. Elle est chaleureusement félicitée.

Pollution au lisier : L'affaire n'est pas encore close. Pour les habitants du village d'Ursy, une déduction de Fr. 10.- par habitant sera faite sur la facture d'eau (compensation pour l'achat d'eau du commerce).

Déneigement : les salines sont déjà en rupture de stock. Les collaborateurs communaux abattent un travail extraordinaire. En cas de pénurie de sel, le Conseil communal demande aux citoyens de faire preuve de compréhension et de prudence.

Swisscom TV : Le Conseil communal a reçu plusieurs demandes de raccordement des habitants de Mossel et Bionnens. La commune a fait une demande à Swisscom. Pour un raccordement des deux villages Swisscom demande une participation financière de la commune de CHF 160'000.-. Le Conseil communal reprendra ce dossier et une discussion aura lieu avec les responsables de Swisscom.

Réseau d'eau - travaux de raccordement : Monsieur Jean-Bernard Monney informe que les travaux entrepris pour assainir et relier les réseaux sont bien avancés. Au nom du Conseil communal, il remercie les habitants d'Ursy et de Vauderens pour leur compréhension lors des diverses coupures d'eau indispensables à cette réalisation.

Discussion :

- Monsieur Patrice Conus : Comment la commune gère-t-elle les sacs déposés devant le compacteur ?
Monsieur le Syndic : ces comportements sont malhonnêtes et inadmissibles. Si des sacs poubelle sont déposés devant le compacteur, ils sont fouillés et les concernés amendés. L'administration a la possibilité de contrôler si des ménages n'utilisent jamais les compacteurs. Il est du devoir des autorités de savoir où ces personnes vont déposer leurs déchets.
- Monsieur Patrice Conus : Qu'en est-il des travaux de raccordement pour le gaz ?
Monsieur Nicolas Corpataux : Des conventions ont déjà été signées avec les propriétaires du village d'Ursy dont le terrain est traversé par la conduite principale. Pour le village de Vauderens, le gaz sera acheminé par une conduite placée le long de la route cantonale. Les propriétaires seront contactés pour la signature des conventions. La Commune demandera à Cosvégaz de prendre contact avec les personnes qui avaient manifesté leur intérêt pour le raccordement.
- Monsieur Christian Rouiller : Où en est le projet de la chapelle mortuaire ?

Monsieur le Syndic : Il n'y a pas de projet pour l'instant. Un avant-projet prévu à l'emplacement de la croix des missions n'a pas abouti. En l'état, nous n'avons pas d'autre solution.

La parole n'est plus demandée.

Au nom du Conseil communal, Monsieur le Syndic remercie les personnes présentes pour leur participation à notre assemblée communale. Il remercie aussi toutes les personnes qui assument une tâche ou une fonction dans la commune. Une reconnaissance toute particulière va à chacune et chacun qui s'engagent pour la collectivité. Un merci tout spécial est adressé à toutes les collaboratrices et les collaborateurs communaux qui par leur travail, leur dévouement, leur disponibilité jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de notre commune. Il relève la très bonne collaboration avec les membres du conseil communal, gage de confiance et d'efficacité. Un tout grand merci.

Arrivant au terme de la législature 2006-2011, il adresse des remerciements chaleureux et sincères à ses collègues du Conseil communal. Il informe que Madame Pascale Mottet et Monsieur Jean-Paul Robert ne se représentent pas aux prochaines élections communales. Les 5 autres membres se remettent à disposition.

Le Conseil communal remercie tous les citoyens et toutes les citoyennes pour la confiance témoignée durant cette législature. Ce n'est pas toujours simple, les autorités ne peuvent pas dire oui à tout mais dans l'ensemble, l'entente et le climat avec les habitants est très sain et les problèmes posés peuvent se résoudre dans le respect et avec bon sens. La prochaine échéance est maintenant fixée au 20 mars 2011, date du renouvellement des autorités communales pour la législature 2011-2016.

L'année 2010 arrivant à son terme, Monsieur le Syndic présente, en son nom et au nom de ses collègues du Conseil communal, des souhaits pour de belles fêtes de fin d'année et pour 2011, des vœux de santé, de bonheur et de succès à chacun.

Toutes les personnes présentes sont invitées à partager le verre de l'amitié ainsi qu'une petite collation à la salle paroissiale en compagnie des citoyens de la commune de Vuarmarens.

L'assemblée est levée à 22h10.

Le Syndic
Philippe Conus

La Secrétaire
Marie-Hélène Butty